

BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
DES CRÈCHES

Reconnue comme Établissement d'utilité publique

La sollicitude pour l'enfance est  
l'un des signes de la civilisation.

Substituer le travail à l'aumône,  
et moraliser en secourant.

F. MARBEAU.

Le **BULLETIN** paraît tous les trois mois. Il est  
envoyé gratuitement à toute personne qui souscrit  
pour 10 fr. à la Société des Crèches.

Les communications relatives au **BULLETIN**  
doivent être adressées au siège de la Société.

PARIS  
AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ  
27, RUE DE LONDRES  
ET A LA LIBRAIRIE ADMINISTRATIVE PAUL DUPONT  
RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU, 41



La Crèche a pour but d'aider les ouvrières à nourrir et à élever elles-mêmes leurs enfants.

Elle garde pendant les heures de travail, sans distinction de religion, l'enfant de quinze jours à trois ans dont la mère travaille au dehors et se conduit bien.

Elle est fermée les dimanches et les jours fériés.

Aucun enfant n'y passe la nuit; aucun n'y est gardé quand il est malade.

La Crèche est inspectée chaque jour par un médecin.

Le public est toujours admis à la visiter.

---

La Société des Crèches a été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 17 juillet 1869.

Elle a pour but : 1° d'aider à fonder et à soutenir les Crèches ; 2° de perfectionner et de propager l'institution.

Elle accorde des subventions aux Crèches dont les statuts et le règlement lui ont été communiqués. Toute demande de subvention doit être appuyée d'un état de situation.

Le minimum de la souscription est de 6 francs par an ; il est de 10 francs pour les membres du Conseil d'administration.

Chaque Crèche constitue une œuvre distincte, ayant son administration indépendante, ses règlements propres, ses ressources particulières.

La Société des Crèches n'administre aucun de ces établissements, et n'a sur eux aucune autorité directe.

Les souscriptions à la Société des Crèches sont distinctes des souscriptions particulières à chaque Crèche.

---

# BULLETIN DES CRÈCHES

---

## SOMMAIRE.

Les Crèches industrielles. — Séance du Conseil d'administration. — Statistique des Crèches de la Seine pour 1884. — Nouvelles Crèches à Paris et dans la banlieue. — Crèches de Vienne. — Crèches de Glasgow. — Crèche de Barcelone. — Crèches de New-York. — Crèches projetées à Varsovie. — Séance publique annuelle de la Société protectrice de l'Enfance de Paris. — *Un devoir social et les logements d'ouvriers*, par M. Georges Picot. — Nécrologie : M. Capmas. — Faits divers.

---

## LES CRÈCHES INDUSTRIELLES

La Société des Crèches adresse désormais son *Bulletin* trimestriel aux Chambres consultatives des arts et manufactures et aux inspecteurs et inspectrices du travail dans les manufactures.

Déjà un certain nombre d'industriels ont créé, pour les enfants des ouvrières employées dans leur usine, des Crèches à côté des écoles et des salles d'asile. Nous citerons notamment l'État dans les manufactures de tabac de Nantes et de Toulouse, la faïencerie de Choisy-le-Roi, les papeteries du Marais et de Pont-de-Chaix, les mines de Lens, la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest, MM. A.

Dupont, à Beauvais; Mercier, à Ourscamp; Saint, à Harondel; Waddington, à Saint-Remy-sur-Avre; Laroche-Joubert, à Angoulême; Ménier, à Noisiel; Godin, à Guise; Thiriez, à Loos; MM. Hartmann et Dietsch, à Munster et à Liepvre (Alsace); le tissage mécanique de Linden (Hanovre); le sénateur Alessandro Rossi, à Schio; MM. J. Schaw et Malutine, à Pétersbourg et à Ramen (Russie), etc.

Les Chambres consultatives et MM. les inspecteurs du travail peuvent efficacement encourager la création de Crèches semblables qui, en améliorant le sort des familles ouvrières, sont à la fois des œuvres utiles aux intérêts de l'industrie et des œuvres d'humanité.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Séance du 4 mai 1885.*

M. Arthur Leroy est élu membre du Conseil d'administration.

Notes des subventions suivantes :

Crèche Sainte-Marie des Quinze-Vingts.	500 fr.
Nouvelle Crèche de la rue Jenner . . . .	4,000
Crèche Saint-Joseph des Ternes . . . .	500
Crèche Sainte-Eugénie de la Villette . . .	500

**STATISTIQUE DES CRÈCHES**  
**DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE**  
POUR L'ANNÉE 1884.

	Places.	Enfants	Journées de présence	Dépenses ordinaires.	Rétribution maternelle.
1 <sup>er</sup> ARR. <i>Saint-Roch.</i> . . . . .	80	88	6,765	10,522 35	889 95
2 <sup>e</sup> — <i>Notre-Dame de Bonne-Nouvelle</i> . . . . .	25	84	7,870	7,601 50	1,314 40
3 <sup>e</sup> — <i>Crèche laïque du III<sup>e</sup> arrondissement (1)</i> . . . . .	25	75	2,395	5,000 00	468 80
4 <sup>e</sup> — <i>Sainte-Philomène.</i> . . . . .	35	141	11,202	9,673 30	2,033 85
<i>Saint-François de Sales.</i> . . . . .	34	162	8,621	9,589 20	1,442 85
5 <sup>e</sup> — <i>Sainte-Genève.</i> . . . . .	34	173	8,855	9,376 95	1,016 05
6 <sup>e</sup> — <i>Bethléem (Saint-Sulpice).</i> . . . . .	32	100	6,501	5,431 65	1,249 »
7 <sup>e</sup> — <i>Saint-Pierre du Gros-Cailhou.</i> . . . . .	75	95	13,464	10,698 40	2,419 30
<i>Saint-Vincent de Paul</i> . . . . .	40	144	7,419	3,520 65	766 »
<i>Saint-Thomas d'Aquin.</i> . . . . .	40	35	6,200	3,000 »	gratuit
8 <sup>e</sup> — <i>Saint-Philippe du Roule.</i> . . . . .	40	62	3,628	2,798 20	530 »
<i>Saint-Louis d'Antin</i> . . . . .	35	99	6,973	6,116 25	472 90
<i>Sainte-Madeleine.</i> . . . . .	30	45	4,595	4,951 50	310 »
9 <sup>e</sup> — <i>Notre-Dame de Lorette.</i> . . . . .	25	79	5,619	4,494 45	1,018 20
10 <sup>e</sup> — <i>Crèche du X<sup>e</sup> arrondissement</i> . . . . .	25	136	8,786	7,379 »	2,164 35
11 <sup>e</sup> — <i>Crèche laïque du XI<sup>e</sup> arrondissement.</i> . . . . .	40	190	9,916	11,335 30	1,711 40
12 <sup>e</sup> — <i>Sainte-Marie des Quinze-Vingts.</i> . . . . .	50	102	5,271	5,962 10	1,012 40
<i>Saint-Joseph (Bercy)</i> . . . . .	30	76	7,956	3,887 »	812 »
13 <sup>e</sup> — <i>Saint-Marcel (Maison-Blanche).</i> . . . . .	40	73	8,208	6,675 »	912 »
<i>Sainte-Rosalie (la Glacière)</i> . . . . .	80	96	8,535	5,096 10	1,664 40
<i>Crèche laïque du Berceau de l'enfance</i> . . . . .	40	100	7,174	8,064 25	1,309 65
<i>Maison maternelle de la première enfance</i> . . . . .	40	209	7,022	6,819 »	937 70
15 <sup>e</sup> — <i>Sainte-Marguerite (Grenelle).</i> . . . . .	30	116	7,313	6,799 »	1,639 45
16 <sup>e</sup> — <i>L'Annonciation</i> . . . . .	25	61	4,431	4,423 35	475 75
<i>Saint-Honoré.</i> . . . . .	20	77	2,800	2,800 »	gratuit
17 <sup>e</sup> — <i>Saint-Joseph (Ternes).</i> . . . . .	30	101	6,185	6,223 45	1,097 80
<i>Petite Crèche des Batignolles</i> . . . . .	22	83	3,785	4,677 »	714 90
<i>Crèche du Chemin de fer de l'Ouest</i> . . . . .	100	125	22,425	22,500 »	gratuit
18 <sup>e</sup> — <i>Saint-Henriette (Clignancourt).</i> . . . . .	40	157	7,265	6,772 50	1,397 50
<i>Crèche de la Chapelle et de la Goutte-d'Or</i> . . . . .	30	173	9,809	8,649 80	1,961 80
<i>Saint-Pierre (Montmartre)</i> . . . . .	50	84	6,291	6,300 »	gratuit
19 <sup>e</sup> — <i>Sainte-Eugénie (La Villette).</i> . . . . .	30	95	5,810	5,030 95	877 90
20 <sup>e</sup> — <i>Saint-Jean-Baptiste (Belleville).</i> . . . . .	35	190	6,248	4,728 25	1,198 40
<i>Saint-Germain (Charonne).</i> . . . . .	50	246	9,916	5,442 55	2,443 70
Total pour Paris . . . . .	1207	3,850	255,250	236,779 20	35,295 60
Boulogne-sur-Seine ( <i>Crèche municipale</i> ) . . . . .	40	118	6,737	9,666 65	183 10
Bourg-la-Reine ( <i>Saint-Charles</i> ) . . . . .	40	39	3,682	2,252 90	605 95
Cachan . . . . .	20	44	1,949	1,996 18	341 10
Choisy-le-Roi ( <i>A la Man<sup>e</sup> de porcel., r. du Pont, 3</i> ) . . . . .	18	14	3,874	3,456 75	1,161 35
Clamart ( <i>Sainte-Émilie</i> ) . . . . .	30	85	4,178	3,721 25	756 05
Clichy-la-Garene ( <i>Saint-Vincent de Paul</i> ) . . . . .	50	134	8,702	3,234 50	2,095 85
Colombes-sur-Seine ( <i>Saint-Benoît</i> ) . . . . .	20	22	2,518	2,919 25	446 25
Courbevois ( <i>Crèche municipale</i> ) . . . . .	30	67	5,176	5,633 58	gratuit
La Plaine Saint-Denis . . . . .	30	47	1,547	620 66	307 20
Levallois-Perret ( <i>Saint-Justin</i> ) . . . . .	35	80	5,156	5,309 26	913 20
Nanterre ( <i>Crèche municipale</i> ) . . . . .	10	18	3,041	2,615 45	522 80
Neuilly ( <i>Crèche municipale</i> ) . . . . .	25	20	3,084	6,277 56	gratuit
( <i>Sainte-Amélie</i> ) . . . . .	30	70	6,007	6,512 25	1,078 55
Nogent-sur-Marne . . . . .	30	45	2,829	4,039 »	605 90
Puteaux ( <i>Crèche municipale</i> ) . . . . .	40	78	3,621	5,451 25	685 60
Vanves ( <i>Sainte-Genève</i> ) . . . . .	25	38	3,118	2,664 90	573 40
Vincennes . . . . .	50	90	4,276	4,396 80	795 25
Total pour la banlieue . . . . .	523	1,009	69,495	70,747 77	12,041 25
Total des crèches de Paris . . . . .	1207	3,850	255,250	236,779 20	35,295 60
Total pour le département de la Seine . . . . .	1730	4,859	324,745	307,526 97	47,336 65

(1) Ouverte le 21 mai 1884.

## NOUVELLES CRÈCHES

## A PARIS ET DANS LA BANLIEUE

Une nouvelle Crèche a été ouverte, le 4 mai dernier, dans le XII<sup>e</sup> arrondissement, ruelle des Tournoux, 3, près de la rue Claude Decaen. Elle est destinée à remplacer l'ancienne Crèche Saint-Antoine qui, faute de local, était fermée depuis plusieurs mois. Elle peut recevoir cinquante enfants; elle est installée dans un bâtiment qui a été construit pour elle et qui a été aménagé et meublé avec grand soin. Nous aurons occasion de parler avec plus de détails de la Crèche de Picpus.

La Crèche Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, depuis sa translation rue Saint-Denis, 218, était tout à fait insuffisante pour les besoins de la population du quartier. On peut dire qu'il n'y avait pas de jour où elle ne fût obligée, faute de places vacantes, de répondre par des refus à des demandes d'admissions nouvelles; il lui est arrivé de refuser en un seul jour quatorze enfants nouveaux. Avertie par les doléances des mères, la municipalité du II<sup>e</sup> arrondissement s'est émue, et c'est avec son secours que la Crèche vient de s'agrandir en louant un petit appartement contigu à celui qu'elle occupait déjà; elle pourra désormais recevoir quarante enfants au lieu de vingt-cinq. Mais elle aura à

faire face désormais à un loyer de 2,750 francs et à des frais supplémentaires de personnel et de mobilier qui l'obligent à faire appel à la générosité de toutes les personnes charitables s'intéressant à l'institution des Crèches.

Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de Cachan ont commencé la construction d'une Crèche pour remplacer celle qu'elles avaient établie provisoirement depuis quelques années dans un local tout à fait insuffisant.

Enfin, un grand manufacturier de Pantin fait construire aux Quatre-Chemins, à côté de son usine, une Crèche de quarante enfants qui sera sans doute ouverte dans le courant de l'hiver prochain, et qui complétera un groupe scolaire mis par lui à la disposition de ses ouvriers et dans lequel il admet aussi les autres familles de la commune.

---

### CRÈCHES DE VIENNE

L'Almanach de 1885, publié par la Société centrale des Crèches de Vienne (Autriche), nous donne le compte rendu des sept Crèches de la Société pendant les neuf derniers mois de l'année 1883.

1,074 enfants ont été admis; ils ont compté 81,800 journées.

Les enfants au-dessous de six mois étaient au nombre de . . . . .	142
De six mois à un an . . . . .	192
De un an à deux ans . . . . .	182
De deux à trois ans . . . . .	490
De trois à six ans . . . . .	368
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>1,074</b>

Ainsi les enfants au-dessous de trois ans, qui forment la clientèle de nos crèches, étaient au nombre de 706 et représentaient à peu près les sept dixièmes de la population des Crèches de Vienne.

Dans le nombre total on comptait :

Catholiques . . . . .	722
Protestants . . . . .	7
Israélites . . . . .	129
Autres religions . . . . .	2
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>1,074</b>

### CRÈCHES DE GLASGOW (1)

En 1879, dans une pauvre maison du quartier d'Anderston, à Glasgow, un petit enfant, laissé seul au logis par sa mère qui travaillait en journée, mit le feu à la chambre, et quand la pauvre mère rentra, elle ne trouva plus que des cendres et un petit cadavre carbonisé. Quelques jours après une

(1) *Bulletin*, t. I, p. 359.

dame adressa à un journal de Glasgow une lettre où elle racontait ce douloureux événement et faisait appel aux dames charitables de la ville; elle proposait de créer une Crèche à laquelle les pauvres ouvrières pourraient confier avec sécurité leurs enfants pendant qu'elles seraient au travail. Ce touchant appel faillit rester sans écho; une seule dame répondit et vint se joindre à celle qui avait pris l'initiative de l'œuvre. Mais toutes deux avaient la foi et le zèle, et bientôt une Crèche fut ouverte dans la rue même où le pauvre enfant avait été brûlé. Elle était installée provisoirement dans une vaste salle qui avait été mise gratuitement à la disposition des deux fondatrices pour leur essai; pendant la journée, cette salle était réservée aux enfants; le soir, elle était louée pour des assemblées, des meetings, etc. L'essai fut décisif, et les deux fondatrices se décidèrent à louer un local plus convenable.

Pour faire connaître la Crèche, elles visitèrent toutes les maisons du quartier d'Anderston habitées par des familles ouvrières; elles expliquèrent aux mères l'avantage de cet établissement qui garderait, nourrirait, soignerait leurs enfants pendant les heures où la nécessité de gagner leur vie appelait les ouvrières loin du foyer. Ce qu'elles virent pendant le cours de leurs visites redoubla leur zèle: des enfants négligés, abandonnés seuls au logis, ou dans la rue; elles se convainquirent qu'elles sauveraient bien des existences, qu'à beaucoup de

malheureux elles épargneraient des infirmités, des blessures qui les auraient condamnés à une vie misérable.

D'abord, les deux fondatrices s'étaient chargées de toute la dépense; plus tard, elles firent appel aux dons de leurs amies, et des souscriptions suppléèrent à l'insuffisance des premières ressources.

La Crèche reçoit chaque jour de dix à vingt enfants; pendant l'année qui a fini le 31 mai 1883, le nombre des journées de présence a été de 5,103.

La dépense s'est élevée environ à 3,900 francs.

D'autres Crèches avaient autrefois été ouvertes à la suite de celle d'Anderston; il paraît qu'elles avaient un caractère confessionnel, et qu'elles ne purent pas se soutenir. En 1883, une seule avait survécu dans le quartier de Govan, où elle est soutenue uniquement par une seule bienfaitrice.

Les dames formant le Comité de l'hospice de la Maternité résolurent de fonder d'autres Crèches dans les autres quartiers. Des réunions publiques furent organisées, l'utilité de l'OEuvre fut expliquée, et bientôt deux autres établissements furent ouverts, le 24 janvier et le 26 février 1884, dans les quartiers de Bridgetown et dans le district nord-ouest de la ville. En six mois, le premier compta 5,490 journées de présence.

Après quelques hésitations, les fondatrices de la Crèche d'Anderston ont fusionné avec le nouveau Comité.

Voici les dispositions principales du règlement

qui est désormais commun à ces trois Crèches :

Les enfants sont reçus de huit jours à six ans; en fait, ils ne peuvent guère, à cause des nouvelles lois scolaires, rester à la Crèche après cinq ans.

Ils ne sont admis qu'après avoir été visités par le médecin. Ils cessent d'être reçus quand ils sont atteints d'une maladie contagieuse, ou *quand il y a des maladies contagieuses dans la maison habitée par leur famille.*

La rétribution est de 30 centimes; elle est réduite à 20 centimes par enfant pour les familles qui amènent plusieurs petits frères ou sœurs. Le produit de la rétribution couvre environ un cinquième de la dépense.

Près de la moitié des enfants sont en bas âge.

Les mères sont très reconnaissantes; elles commencent à apprécier les bienfaits de l'OEuvre. Il paraît cependant que les bains que l'on y fait prendre aux enfants sont pour elles un obstacle sérieux; beaucoup de mères préfèrent les garderies, quoiqu'elles soient plus chères, et uniquement parce que les enfants n'y sont pas baignés. Ce fait est par lui-même une nouvelle preuve de l'utilité des Crèches; nous avons souvent eu l'occasion de faire remarquer l'importance des leçons d'hygiène infantile qu'y reçoivent les mères.

Le *School Board* de Glasgow appuie de son concours moral et doit soutenir bientôt de ses subventions une OEuvre qui, en gardant les enfants en bas âge pendant l'absence de la mère, libère les

sœurs aînées et leur permet de suivre les classes des écoles.

Nous nous reprocherions de ne pas dire qu'une des dames de l'OEuvre est venue récemment visiter les Crèches de Paris; la bienfaisance n'a pas de frontières, et les OEuvres ne peuvent que gagner à profiter de l'expérience les unes des autres.

---

### CRÈCHE DE BARCELONE

Nos lecteurs se rappellent peut-être qu'en 1879 une tentative avait été faite pour créer à Barcelone des Crèches qui auraient été dirigées par des Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Le docteur Enrique Gelabert, au nom de la *Société des Amis des pauvres*, fit une série de conférences publiques et d'articles qui furent publiés dans diverses revues de bienfaisance et de médecine (1). Ses efforts ne furent pas couronnés de succès. L'*Académie de médecine et de pharmacie de Barcelone*, consultée par la *Société des Amis des pauvres*, répondit par un rapport plus théorique que pratique, dont les conclusions assez indécisées paraissaient surtout prouver que la question, encore trop peu connue à Barcelone, n'y était pas mûre (2).

---

(1) *Bulletin*, t. II, p. 42.

(2) *Bulletin*, t. II, p. 129.

L'année suivante, une autre Société reprit la même tâche et fut plus heureuse; le 30 septembre 1880 une Crèche fut ouverte sous le nom de *Casa de Lactancia y Casa-Cuna* (maison d'allaitement et Crèche). La nouvelle œuvre ne tarda pas à publier un bulletin périodique, où elle rendait compte de son but, de ses résultats et de ses moyens d'action. Depuis le commencement de 1884, ce bulletin est devenu une véritable revue d'hygiène et d'éducation, qui paraît tous les mois sous la dénomination de *El protector de la Infancia*, avec le sous-titre : *Eco de las Casas de Lactancia y Casas-Cunas*, et avec cette épigraphe, tirée d'un discours de F. Marbeau : « La Crèche a surtout l'avantage de faire beaucoup de bien sans mélange ! A qui pourrait-elle nuire (1) ? »

La Crèche de Barcelone reçoit pendant la journée les enfants de six mois à trois ans dont les mères travaillent hors de leur domicile. Elle est gratuite. Elle est dirigée par des surveillantes laïques.

Le service médical est partagé entre plusieurs médecins. Il ne consiste pas seulement à visiter les enfants avant leur admission et à inspecter la Crèche chaque jour, matin et soir : il comprend aussi un dispensaire où sont données quotidiennement des consultations même aux personnes étrangères à l'œuvre. En 1884, le dispensaire a compté 657 consultations médicales, 85 consultations chi-

---

(1) Le numéro de mars 1885 donne un portrait et la biographie du fondateur des Crèches.

rurgicales, 84 vaccinations et 12 opérations. En outre, il a vérifié le lait de 48 nourrices présentées par des familles de la ville qui, avant de les engager, voulaient s'assurer qu'elles étaient en état d'allaiter un nourrisson. Ces chiffres démontrent l'utilité et l'importance de ce service.

La Crèche admet les enfants depuis l'âge de six mois jusqu'à trois ans. Elle a place pour une centaine d'enfants; la population moyenne est d'environ cinquante; pendant l'année 1884, le nombre des journées de présence a été de 14,997.

Une statistique très intéressante nous fait connaître l'âge des enfants au moment de leur admission à la Crèche. Trois avaient cinq mois seulement; six avaient six mois; le nombre des enfants entrés à la Crèche avant un an était de quarante-trois, sur un chiffre total de deux cent quatre-vingts admissions.

Le local primitif ayant bientôt été reconnu insuffisant, une maison plus convenable et pourvue d'un jardin a été louée rue de Tamarit, 111. L'inauguration a eu lieu le 8 juin 1884, en présence des représentants de l'autorité, des bienfaiteurs et d'un grand concours de personnes. Le docteur Emilio Oliver a fait l'histoire de l'OEuvre et en a expliqué l'objet et l'utilité. A Barcelone un grand nombre de femmes sont forcées d'abandonner leur foyer pour gagner leur vie, ou pour suppléer à l'insuffisance du salaire de leur mari. Les fondateurs de la première Crèche se proposent d'en établir trois autres

qu'ils considèrent comme indispensables ; l'une d'elles doit être prochainement ouverte dans le quartier de San Pedro.

Ils ont aussi l'intention de créer, lorsque leurs ressources le leur permettront, un hôpital pour les enfants au-dessous de sept ans, c'est-à-dire pour ceux qui forment la clientèle des Crèches et des Salles d'asile. Pour ces fondations, comme pour la Crèche actuelle, ils comptent uniquement sur les dons privés ; ils se sont abstenus de demander aucune subvention à la ville de Barcelone ou à l'État. Ils réussiront certainement, car désormais les bienfaits de la Crèche, démontrés par l'expérience, ne sont plus contestés à Barcelone.

Il est probable que d'autres villes d'Espagne, éclairées par l'exemple de Barcelone, entreront prochainement dans la même voie. Déjà, à Séville, plusieurs journaux demandent des Crèches. *El Clamor de la Caridad* avait donné le signal il y a quelques mois. Plus récemment, le *Diario médico-farmacéutico* vient de publier un article chaleureux du docteur Vega Rey, bien connu en Espagne par son active propagande en faveur de toutes les institutions qui intéressent l'enfance. Le docteur Vega Rey explique l'utilité de la Crèche pour la mère et pour l'enfant ; il en constate les heureux effets pour diminuer la mortalité du premier âge, et il prouve, par l'exemple de la Crèche de Barcelone, que l'initiative privée peut suffire pour créer et pour faire prospérer ces établissements.

A Cadix, une Société protectrice de l'Enfance vient d'être constituée, et nos lecteurs savent qu'en Espagne ces Sociétés regardent la fondation des Crèches comme l'un des objets les plus importants de leur mission bienfaisante. Nous pouvons donc espérer voir prochainement augmenter le nombre des Crèches de l'Espagne.

### CRÈCHES DE NEW-YORK

Nous avons sous les yeux les deux premiers rapports d'une Crèche qui a été ouverte à New-York le 1<sup>er</sup> janvier 1883, place Saint-Marc, dans un quartier habité principalement par des Allemands. Dix jeunes dames prirent l'initiative de la fondation. Une œuvre philanthropique, la mission Wilson, mit gratuitement à leur disposition, dans une maison qui lui appartient, une grande salle donnant sur la rue.

Le but des fondatrices est d'aider les mères laborieuses, sans encourager le paupérisme. La Crèche reçoit les enfants au-dessous de cinq ans que leurs mères ne peuvent garder elles-mêmes, soit parce qu'elles vont travailler au dehors, soit, dans quelques cas, parce qu'elles sont malades.

La rétribution est de 25 centimes pour la journée entière et de 15 centimes pour la demi-journée. Elle n'est pas exigée en cas d'extrême pauvreté ou

de maladie qui prive la mère de son salaire; en général les mères la payent sans difficulté et se montrent reconnaissantes d'avoir leurs enfants bien soignés pendant qu'elles sont à leur travail.

La Crèche est fermée chaque année du 1<sup>er</sup> juillet au 8 septembre; les fondatrices redoutent de prendre la responsabilité d'enfants si jeunes pendant les grandes chaleurs de l'été.

Les enfants viennent assez irrégulièrement. Le nombre des présences journalières est en moyenne de quinze; il s'est élevé, à certains moments, jusqu'à trente-trois. Les nourrissons forment à peu près les deux cinquièmes de cette petite population. Pendant deux heures, chaque jour, une classe de *jardin d'enfants* est faite aux plus grands; les petits qui commencent à parler apprennent à réciter le *Pater* avec leurs aînés.

L'œuvre a éprouvé quelques difficultés à ses débuts, à cause de l'inexpérience de la première directrice et des berceuses; mais déjà cette période est passée; les enfants commencent à devenir plus nombreux et plus assidus.

La Crèche est visitée régulièrement par les médecins du Dispensaire de la mission Wilson.

La dépense s'est élevée à 4,000 francs en 1883, à 5,150 francs en 1884. Pendant cette dernière année, la rétribution maternelle a produit environ 850 francs pour 3,121 journées de présence.

---

## CRÈCHES PROJÉTÉES A VARSOVIE

Une *Société de protection des mères et des enfants pauvres* vient d'être créée à Varsovie; elle a été autorisée et érigée en personne civile par un décret de l'empereur daté du 10 août 1884.

Elle se propose :

1° De distribuer des secours en argent aux femmes pauvres pendant leur grossesse;

2° De créer des *Maternités* où les femmes pauvres seront admises pour faire leurs couches, et des *Crèches* où les petits enfants seront gardés pendant la journée;

3° Dans le cas où les enfants ne pourraient être conservés par leurs mères, elle les placera soit chez des personnes charitables, soit chez une nourrice à la campagne, soit ensuite et jusqu'à l'âge de sept ans dans un établissement d'éducation.

La Société a justifié du dépôt d'une somme de 12,000 roubles dans un établissement de crédit. Dans le cas où elle voudrait se dissoudre, ses biens seraient dévolus à l'hôpital des enfants de Varsovie.

Nous espérons que, loin de se dissoudre, elle prospérera et qu'elle dotera la population ouvrière de Varsovie des Crèches dont la création était depuis longtemps désirée dans cette ville.

---

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE  
DE LA  
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE L'ENFANCE DE PARIS

La Société protectrice de l'Enfance de Paris tient chaque année, à la Sorbonne, une séance publique dans laquelle, après avoir rendu compte de ses travaux, elle décerne un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet mis par elle au concours et relatif à l'hygiène de l'enfance; elle signale à la reconnaissance publique quelques-uns des médecins inspecteurs qui, associés à son œuvre, consacrent leur zèle désintéressé à surveiller chez leurs nourrices les enfants dont les parents font appel à son concours; puis elle récompense par des médailles et par de modestes primes en argent quelques mères pauvres qui ont allaité elles-mêmes leurs enfants dans des circonstances particulièrement difficiles, et quelques nourrices qui ont fait preuve d'un dévouement exceptionnel.

Parmi les mères récompensées cette année, nous avons vu une pauvre femme qui, après avoir nourri elle-même ses dix enfants, après avoir adopté une petite orpheline, a, malgré le péril qu'elle connaissait, donné les soins à un nourrisson atteint d'une ophtalmie purulente et repoussé par tous. Elle a

été frappée par l'horrible mal; mais elle se console d'être aveugle, parce que l'enfant a été sauvé.

Au nombre des nourrices figurait une bonne vieille de soixante-seize ans, qui a élevé artificiellement 84 nourrissons. Au premier abord, il peut paraître étrange qu'une Société qui s'est donné pour mission d'encourager l'allaitement maternel étende ses récompenses même à cette catégorie de gardeuses que l'on appelle des *nourrices sèches*. Nous ne savons pas si la bonne vieille a senti dans l'assemblée cette impression, mais elle s'est chargée d'y répondre. Lorsque le docteur Marjolin, qui est, comme on le sait, l'âme et le cœur de la Société protectrice de l'Enfance, lui eut remis sa médaille, elle fit signe qu'elle désirait le remercier; elle attendit le silence, puis, se tenant debout devant le bureau, elle dit, en montrant du geste les autres nourrices et les mères du milieu desquelles elle venait de se lever: « Toutes ces dames à qui vous donnez des récompenses sont bien heureuses; elles ont des enfants! Moi, qui les aime tant, je n'en ai jamais eu! Pour avoir des enfants à aimer, je me suis mise à élever les enfants des autres. Mais ils n'étaient pas à moi; aussitôt qu'ils étaient sevrés, on me les reprenait. Heureusement on les oubliait quelquefois pour ne pas me payer, et je pouvais alors les garder plus longtemps. Mais maintenant j'ai soixante-seize ans; j'ai élevé et chéri 84 enfants, et je suis seule au monde. »

Pauvre femme, à qui Dieu a donné un cœur de

mère en lui refusant le bonheur de la maternité, et qui, pour se consoler, glane chez d'autres les joies auxquelles tant de mères renoncent volontairement! Quelle leçon pour ces femmes qui se séparent de leur nouveau-né sans y être contraintes par l'impossibilité absolue de le nourrir elles-mêmes!

Voici la question que la Société a mise au concours pour cette année :

*Exposer, en se basant sur des observations personnelles et en indiquant les établissements, ainsi que la nature de l'industrie qu'on y exploite, quelle influence ont pu avoir sur la santé des mères et des enfants : 1° Le repos auquel dans quelques fabriques sont astreintes les ouvrières pendant la quinzaine qui précède et celle qui suit l'accouchement; 2° l'établissement d'une Crèche à proximité de la fabrique.*

Les mémoires, écrits en français, doivent être adressés francs de port, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1885, au secrétaire général de la Société protectrice de l'Enfance, rue des Beaux-Arts, 4.

Les concurrents ne devront pas se faire connaître, ils joindront leur envoi au pli cacheté contenant leur nom et leur adresse, avec une devise qui sera répétée en tête de leur travail.

## UN DEVOIR SOCIAL ET LES LOGEMENTS D'OUVRIERS

PAR M. GEORGES PICOT

M. Georges Picot, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et l'un des membres les plus dévoués de notre modeste Société des Crèches, vient de publier une brochure de deux cents pages dans laquelle il traite sous la forme la plus satisfaisante et la plus élevée, la question du logement des ouvriers et des pauvres. Cette question préoccupe les économistes comme les philanthropes ; elle est véritablement « le nœud de la question sociale », car, comme le disait M. Disraeli, « la meilleure garantie de la civilisation est le logement. C'est l'école de toutes les vertus domestiques ; sans un intérieur agréable l'exercice de ces vertus est impossible. » On peut rapprocher de ces paroles d'un premier ministre celles du capitaine Hay, commissaire de police à Londres : « Les églises, les écoles, les bibliothèques, les écoles d'ouvriers, sont des institutions excellentes, mais qui ne produiront aucun résultat tant que la population restera plongée dans de pareils bouges. »

M. Georges Picot décrit rapidement, avec une douloureuse émotion, ces bouges de Paris où habitent les pauvres, horribles foyers d'infection où naissent et se développent les épidémies ; ces lo-

gements des ouvriers, à la fois chers et malsains, où celui qui les occupe ne reste qu'à contre-cœur et qu'il fait fatalement pour chercher plus de confortable au cabaret et au café. La maison, mal construite et mal entretenue par un propriétaire mal payé, est insalubre ; et cependant une chambre coûte de 80 à 200 francs ; un logement de trois pièces, sans lesquelles, dans un ménage, la séparation des sexes est impossible, ne coûte jamais moins de 300 francs. « La santé perdue, la morale compromise, l'instruction inutile, le cabaret détournant l'ouvrier, la vie de famille anéantie, voilà, dit M. Picot, le résultat de ces logements ! » Et la population industrielle comprend dans le département de la Seine, 1,347,276 personnes ; dans le Rhône, 268,000 ; dans la Loire, 228,000 !

Le même problème s'est posé en Angleterre, plus redoutable encore peut-être. M. Georges Picot expose ce qui a été fait dans ce pays, où les classes élevées ont à un si haut degré le sentiment des devoirs que Dieu impose envers leurs frères déshérités aux privilégiés à qui il a départi les biens de la fortune. Voici près de quarante ans que l'œuvre a été entreprise ; l'un des promoteurs a été le prince Albert, que n'ont pas découragé les sourires d'incrédulité de ses amis lorsqu'il leur exposait, plein de confiance, le but à atteindre et les moyens d'action. L'aristocratie anglaise finit par se décider à le suivre, et les ouvriers eux-mêmes ont voulu s'associer pour se construire des loge-

ments, car, de l'autre côté de la Manche, chacun cherche, avant tout, à marcher par lui-même. La plus riche et la plus puissante des sociétés qui ont été formées à Londres pour créer des cités ouvrières, *the Artisans, Labourers and general dwelling Company*, a été constituée par des ouvriers ; son capital atteint aujourd'hui 32 millions ; il a été employé à construire trois groupes d'habitations qui abritent 22,000 personnes dans 4,143 logements. On évalue à plus de 20,000 logements, occupés par 100,000 personnes, les résultats obtenus à Londres par les associations philanthropiques.

Ces associations ont essayé deux systèmes. Les unes placent leurs maisons à Londres même, pour que les locataires puissent venir au logis prendre leurs repas ; elles construisent de grands bâtiments, très aérés, et où elles se sont attachées à rendre chaque logement indépendant de ses voisins. D'autres élèvent dans la banlieue, sur des points desservis par des chemins de fer, des groupes de petites maisons, où chaque famille est seule chez elle et où l'on jouit d'un air plus pur. Les deux systèmes ont réussi ; les logements sont faits sur des plans bien entendus ; ils satisfont à la fois aux exigences de l'hygiène et au goût des Anglais pour l'indépendance du *home* ; ils sont toujours proprement entretenus. Aussi sont-ils assez recherchés pour que les sociétés puissent choisir leurs locataires. Le loyer est payé chaque semaine ; en général, le prix d'une semaine représente le salaire d'une

journée de travail, et la Société propriétaire de l'immeuble retire de son capital un intérêt de 5 p. 100. L'expérience démontre que dans ces conditions on peut mettre un logement convenable à la disposition de toute famille ouvrière dont le chef est laborieux et a une bonne conduite. La solution du problème social serait déjà bien avancée si partout ce résultat était obtenu. Quant aux familles moins bien partagées, qui ont plus de charges ou moins de ressources, elles ne sont pas entièrement abandonnées; la donation Peabody (1), qui a particulièrement en vue les pauvres, loue ses logements au cinquième au-dessous de leur valeur; aussi ne retire-t-elle de son capital que 4 p. 100 au lieu de 5 p. 100. Nous devons ajouter que cette infraction aux véritables principes est l'objet de certaines critiques; on reproche aux curateurs de la donation de troubler ainsi les conditions économiques du marché, et on leur rappelle que, pour ne pas faire indirectement à toute la classe des travailleurs plus de mal qu'elle ne fait directement de bien à quelques personnes, il faut qu'une œuvre philanthropique mette à la

---

(1) M. Peabody était Américain. Lorsqu'il entra, petit commis, dans une maison de commerce, il fit vœu, si Dieu lui donnait la fortune, de consacrer ses biens au secours des pauvres. Ses dons en Amérique ont dépassé 55 millions. A Londres, où il passa les dernières années de sa vie, il a donné 12 millions 1/2 pour améliorer la condition des pauvres dans l'avenir et dans le temps présent. Les administrateurs de cette libéralité, au premier rang desquels se trouvait lord Derby, se décidèrent à employer le capital et les revenus annuels à construire des habitations hygiéniques destinées aux ouvriers.

disposition des ouvriers ce qu'ils ne pourraient pas se procurer sans elle, mais leur fasse payer à son véritable prix ce qu'elle leur donne.

Bien que pour les pauvres proprement dits l'œuvre soit plus difficile que pour les ouvriers gagnant un salaire, il semble pourtant qu'elle ne soit pas impossible; mais peut-être, pour réussir, faut-il cette fois quelque chose de plus que l'intelligence qui sait diriger les efforts; il faut ajouter une chose que l'on ne peut jamais exiger d'une administration et qui ne se trouve que dans l'action spontanée et individuelle d'une personne inspirée par la charité; il faut ajouter le cœur. Il y a vingt ans, une dame pieuse et charitable, miss Octavia Hill, employa sa fortune à acheter dans un des quartiers les plus misérables de Londres, à Marylebone, les maisons les plus insalubres. Elle les fit réparer, les assainit, et quand elle les eut rendues habitables, elle y logea de pauvres familles qu'elle choisit elle-même après une enquête sévère. Depuis 1865, elle vient chaque lundi visiter ses locataires pour leur réclamer leur loyer; elle s'informe de leurs besoins, elle leur donne des conseils, elle les encourage dans la lutte de la vie. A la fois propriétaire inflexible, parce qu'elle ne veut pas affaiblir leur énergie en les dispensant de l'effort, et protectrice pleine de bonté, parce qu'elle veut soutenir et diriger leur courage, elle est la providence de toute sa pauvre clientèle. Eh bien! quel est le résultat économique de cette spéculation étrange qui consiste à acheter,

pour les réparer, de vieilles maisons inhabitables? Miss Octavia Hill est-elle ruinée? Non; comme les Sociétés dont nous parlions tout à l'heure, elle retire de son argent 5 p. 100, ce qui lui permet de continuer son action bienfaisante. Il paraît, du reste, qu'elle a trouvé des imitatrices et que maintenant, grâce à son exemple, la plupart des quartiers de Londres comptent un certain nombre de dames qui améliorent de misérables logements et qui viennent chaque semaine en visiter les habitants.

Il est donc démontré qu'il est possible de donner aux ouvriers et même, dans une certaine mesure, aux pauvres, des logements convenables où ils peuvent se plaire et vivre de la vie de famille; il ne reste qu'à développer l'œuvre, et l'on a calculé que la seule donation Peabody, par la capitalisation des revenus, aura, au bout d'un siècle, employé deux milliards au but intelligemment choisi par ses curateurs.

Jusqu'ici l'initiative privée a agi seule; mais les pouvoirs publics estiment qu'elle agit avec trop de lenteur. Une enquête parlementaire a été ordonnée dans une des dernières sessions. La commission est présidée par sir Charles Dilke; elle compte parmi ses membres le prince de Galles, le cardinal Manning, le marquis de Salisbury, M. Goschen; elle a déjà tenu 70 séances et déposé un premier rapport.

Pendant que l'Angleterre agit avec tant d'énergie, où en est la question en France? Chez nous

aussi, l'initiative privée a cherché à remédier au mal, et de nombreux essais ont été tentés. M. Georges Picot rappelle les maisons ouvrières de Mulhouse, les logements construits avenue Daumesnil par Napoléon III, les quatre-vingt-cinq maisons élevées par le comte de Madre pour loger 7,000 habitants, les petites maisons de M. Emile Cacheux et de la Société d'Auteuil, etc., etc. Mais toutes ces œuvres sont limitées. Il faut qu'elles soient poursuivies et multipliées, et M. Georges Picot pense qu'elles ne peuvent l'être que par l'association, ce « seul contrepoids de la démocratie », ce seul moyen de réunir dans un effort commun les classes qui possèdent le capital et celles qui sont dépourvues d'avances.

Pour accomplir ce devoir social, M. Georges Picot fait appel à tous les hommes « qui sont sincèrement attachés à leur pays, qui répugnent à croire à sa décadence, qui aiment sincèrement les âmes, qui sont prêts à se vouer au service des humbles. Nul ne saurait douter, dit-il, qu'il n'existe en France, à l'heure actuelle, une foule de dévouements en disponibilité, souffrant de leur impuissance, cherchant en vain une voie, prêts à se lancer sur la piste dès qu'ils l'auront entrevue. Que l'œuvre sociale leur apparaisse, qu'ils en comprennent la nature et la portée, il se rencontrera des dévouements à la hauteur de la tâche... Combien d'esprits distingués, sortis des rangs de la magistrature ou de l'administration, sont en ce moment à la pour-

suite d'objets d'études ! Voulant occuper leur temps, aborder des recherches nouvelles pour eux, ils craignent de ne pas avoir les préparations nécessaires. Il suffit ici d'aimer son pays et d'avoir l'ambition de se dévouer. Tous ceux qui se sont occupés de ces questions, en France ou à l'étranger, se sont passionnés pour elles. C'est le privilège singulier de ces études d'attirer et de retenir !... »

Les résultats moraux obtenus par l'amélioration des logements sont évidents, mais ils ne peuvent être représentés par des chiffres ; il en est autrement de l'influence favorable qui se produit sur la santé des habitants ; ici la statistique peut s'attacher à des faits matériels ; voici ce qu'elle a constaté à Londres pour les locataires des immeubles Peabody. Les naissances ont été de 44,60 pour mille habitants, soit 10,93 de plus que la moyenne générale de Londres ; la mortalité, y compris les locataires qui ont été portés aux hôpitaux, a été de 19,10 pour mille, soit 1,24 de moins que la moyenne générale ; la mortalité spéciale des enfants a été de 138,69 décès pour mille naissances, soit 13,69 au-dessous de la mortalité infantile de la ville.

L'amélioration des logements a donc pour effet d'augmenter la natalité et de diminuer la mortalité. Elle diminue particulièrement la mortalité infantile. A ce dernier titre, la question ne peut être indifférente aux amis des Crèches.

Nous applaudissons aux généreux efforts de

M. Georges Picot pour combattre le découragement qu'il est de mode d'afficher aujourd'hui, et pour diriger nos efforts vers un noble but. Parler de la décadence de son pays, n'est-ce pas avouer que soi-même on est tombé et qu'on a mérité sa chute, qu'on a perdu la volonté, l'espérance, l'amour, tout ce qui fait l'honneur d'un homme, la force d'une nation? Nous souhaitons qu'après avoir lu les paroles éloquentes de M. Picot, les hommes de cœur, partageant sa généreuse confiance dans la force de notre pays et sa religieuse ardeur pour le bien, le suivent dans cette œuvre que recommandent non seulement l'intérêt social, mais l'humanité, la fraternité chrétienne, ou, pour tout résumer en un mot, la charité.

#### NÉCROLOGIE

Nous avons appris la mort du doyen des membres du Conseil d'administration de la Société des Crèches. M. Capmas, ancien chef de bureau de l'Administration de l'Enregistrement, nous avait apporté, il y a vingt ans, le concours de son expérience et de son ardente charité. Malgré son grand âge, il assistait à nos séances avec une assiduité touchante, et il se plaisait à entendre exposer le bien que les Crèches répandent sur les petits enfants; les prières des petits enfants le suivront dans sa tombe vénérée.

## FAITS DIVERS

La Société des Artistes français pour l'Exposition des beaux-arts a bien voulu, comme les années précédentes, autoriser la *Société des Crèches* à quêter au Palais de l'Industrie le samedi 20 juin. MM<sup>mes</sup> Bertin, de Chevarrier, Dumas-Descombes et Maza, M<sup>lle</sup> Bonhomme, M<sup>les</sup> André et Hélène Mansais ont accepté la gracieuse mission de solliciter la charité des visiteurs. La quête a produit 194 fr. 20. La *Société des Crèches* adresse à l'Association des artistes français, aux dames quêteuses et au public l'expression de sa gratitude.

L'Académie des sciences morales et politiques a accordé un prix de 1,000 francs à M. Emile Cacheux, ingénieur des arts et manufactures, pour son ouvrage intitulé : *Construction et organisation des Crèches, Salles d'asile, Ecoles, etc.*

Le jury de l'Exposition universelle de la Nouvelle-Orléans a accordé à la Société des Crèches un diplôme d'honneur. Notre petit modèle de Crèche, nos plans, nos photographies et nos publications ont été remarqués par le public, et nous pouvons avoir l'espérance que cette exposition n'aura pas été inutile pour la propagation de l'institution des Crèches.

Nous saisissons cette occasion pour remercier une fois encore de son extrême obligeance et de sa courtoisie M. Benjamin Brisson, délégué officiel du ministre de l'instruction publique et commissaire de la section française d'éducation.

M. Elisée Reclus a fait le 30 mai, au Théâtre-National d'Alger, une conférence sur la question de l'Afghanistan au profit des Crèches laïques.

On lit dans *le Petit Journal* du 12 juin 1885 le triste récit que nous reproduisons :

Un épouvantable accident a eu lieu hier, au n° 99 du faubourg du Temple, où un ménage d'ouvriers, les époux Vallon, a son logement au deuxième étage.

Le mari, occupé aux champs, était absent; la femme, journalière, partait chaque matin, laissant au logis ses deux petits enfants, une fillette âgée de deux mois et un garçon de deux ans et demi, appelé Auguste.

Hier matin, la mère était sortie de bonne heure, les laissant couchés; elle avait fermé sa porte et avait recommandé à une de ses cousines, qui habite la maison et à qui elle remettait sa clef, de ne pas manquer d'aller voir, vers neuf heures, s'il ne leur manquerait rien.

Justement, vers neuf heures, un ouvrier fumiste, nommé Gayoux, demeurant rue Julien Lacroix, qui passait par là, aperçut une fumée épaisse s'échappant des joints d'une fenêtre du deuxième étage. Il prévint aussitôt la concierge.

La porte fut ouverte. Gayoux se précipita le premier dans la chambre obscurcie par la fumée, et, à tâtons, il a cherché le berceau des enfants qui brûlait, et l'a traîné sur le palier.

Un terrible spectacle a arraché un cri d'horreur aux assistants. La petite fille était sur sa couchette, méconnaissable, entièrement carbonisée.

Le petit Auguste était dans le lit de sa mère, la face contre l'oreiller, serrant les draps avec force dans ses petits doigts crispés. Il paraissait complètement asphyxié. On l'a transporté à l'hôpital Saint-Louis, où des soins continus et énergiques l'ont peu à peu ranimé.

Le petit garçon avait pris une boîte d'allumettes, et, en jouant près du berceau, y avait mis le feu. Voyant les flammes, il avait eu peur et s'était réfugié dans le lit.

La mère est arrivée au moment où, son fils venant d'être emporté, le cadavre de sa petite fille était ramené dans le logement.

La malheureuse mère avait pendant quelques mois amené son petit garçon à la Crèche du III<sup>e</sup> arrondissement, rue de Saintonge, 43. Puis elle avait changé de quartier, et elle n'avait pas encore songé à replacer l'enfant dans la Crèche la moins éloignée de son nouveau domicile.

Les malheurs de ce genre se reproduisent trop fréquemment dans la classe ouvrière. L'an dernier, à Lyon, dans le quartier d'Herbouville, trois petits enfants ont mis le feu dans leur chambre, et les trois petits cadavres ont été retrouvés dans un coin, enlacés et se pressant l'un contre l'autre. Récemment, rue Haxo, un enfant de deux ans, confié à la garde de ses deux sœurs, âgées de huit ans et six ans, s'est noyé dans un baquet rempli d'eau. Pourquoi n'était-il pas à la Crèche et ses sœurs à l'Ecole ou à l'Asile ?

Que d'accidents seraient évités aux pauvres enfants, que de larmes épargnées à leurs parents si les Crèches étaient plus nombreuses, et si les ouvrières leur confiaient toujours les petits enfants quand elles ne peuvent pas les veiller elles-mêmes !

Le docteur Th. Caradec, médecin de l'hôpital civil de Brest, était le rédacteur en chef de *la Jeune Mère* depuis le décès du regretté docteur Brochard. Il vient de se séparer de cette revue, pour se consacrer tout entier à un nouveau journal mensuel illustré, *la Mère et l'Enfant*. Aidé par un groupe distingué de jeunes collaborateurs, il insistera dans ce recueil sur les soins à donner à la première et à la seconde enfance, sur l'hygiène et la médecine maternelles afin d'instruire les mères de famille et de sauver les enfants que, par l'ignorance de l'hygiène, on expose à tant de dangers. Il étudiera également le côté administratif de l'hygiène infantile, l'application de la loi du 23 décembre 1874 sur la protection de la première enfance, question qui se lie si étroitement à celle des Crèches.

Le prix d'abonnement est de 6 francs par an ; il se réduirait à 4 francs pour les Crèches.

## PRINCIPAUX OUVRAGES SUR LES CRÈCHES

*Des Crèches*, par F. Marbeau. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) 8<sup>e</sup> édition. — 50 centimes.

*Manuel de la Crèche*, par F. Marbeau. — 1 franc.

*Petit Guide-Manuel à l'usage des Trésoriers des Crèches*, par M. Trigant de Beaumont. — 1 franc.

*De la Conservation des enfants par les Crèches*, avec plans, par M. Trigant de Beaumont. — 7 fr. 50. (Muzard et fils, 26, place Dauphine.)

*Construction et organisation des Crèches, Salles d'asile, Écoles*, avec atlas et plans, par M. Emile Cacheux. — 40 francs. (Baudry et C<sup>ie</sup>, 15, rue des Saints-Pères.)

*De l'hygiène des Crèches*, rapport lu et discours prononcé à l'Académie de médecine par le docteur A. Delpech. 1869 et 1870. — J.-B. Baillièrre et fils.

*Discours sur les Crèches*, par MM. les abbés Ansault, Hugon, Jacquet, etc.

---

Il existe des Crèches en France dans les villes suivantes :

*Aisne* : Guise. — *Allier* : Vichy, Montluçon. — *Alpes-Maritimes* : Menton, Nice. — *Ardèche* : Largentière, Bourg-Saint-Andéol. — *Ardennes* : Givet. — *Aube* : Troyes. — *Aude* : Carcassonne, Narbonne, Peyriac-Minervois. — *Bouches-du-Rhône* : Marseille, Aix, Arles, Tarascon. — *Calvados* : Caen, Lisieux, Pont-l'Évêque. — *Charente* : Angoulême. — *Charente-Inférieure* : Rochefort. — *Côtes-du-Nord* : Saint-Brieuc. — *Doubs* : Besançon. — *Eure* : Louviers. — *Eure-et-Loir* : Saint-Lubin des Joncherets. — *Finistère* : Brest, Morlaix. — *Card* : Alais, Anduze, Nîmes. — *Garonne (Haute-)* : Toulouse. — *Gironde* : Bordeaux, Arès, Bègles. — *Hérault* : Agde, Cette, Montpellier, Pézénas, Béziers, Clermont, Lodève. — *Indre-et-Loire* : Tours, Amboise. — *Isère* : Grenoble, Pont-de-Claix. — *Loire* : Saint-Étienne. — *Loire-Inférieure* : Nantes. — *Loiret* : Orléans. — *Maine-et-Loire* : Angers, Cholet. — *Manche* : Saint-James. — *Marne* : Sainte-Menehould. — *Mayenne* : Château-Gontier. — *Meurthe-et-Moselle* : Nancy, Toul. — *Morbihan* : Lorient. — *Nord* : Lille, Cambrai, Le Cateau, Dunkerque, Roubaix, Armentières, Loos. — *Oise* : Beauvais, Chantilly, Ourscamp, Senlis, Trye-Château. — *Orne* : Alençon. — *Pas-de-Calais* : Boulogne, Calais, Lens. — *Puy-de-Dôme* : Clermont-Ferrand. — *Rhône* : Lyon. — *Sarthe* : Le Mans. — *Seine-et-Marne* : La Ferté-sous-Jouarre, Melun, Nemours, Noisiel, Provins. — *Seine-et-Oise* : Bellevue, Gonesse, Jouy-en-Josas, Le Pecq, Le Vésinet, Pontoise, Port-Marly, Rueil, Saint-Germain en Laye. — *Seine-Inférieure* : Le Havre, Rouen, Dieppe, Elbeuf, Saint-Étienne du Rouvray. — *Somme* : Amiens, Nesle, Fléxécourt. — *Var* : Toulon. — *Vaucluse* : Avignon. — *Vienne (Haute-)* : Limoges. — *Vosges* : Épinal.

*Algérie* : Alger, Constantine, Bone.

## Crèches du département de la Seine.

- 1<sup>er</sup> ARR. *Saint-Roch*, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, 4.  
 2<sup>e</sup> — *Bonne-Nouvelle*, rue Saint-Denis, 218.  
 3<sup>e</sup> — *Crèche laïque du III<sup>e</sup> arrondissement*, rue de Saintonge, 43.  
 4<sup>e</sup> — *Sainte-Philomène*, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 20.  
*Saint-François de Sales*, rue Poulletier, 5.  
 5<sup>e</sup> — *Sainte-Genève*, rue de la Montagne-Sainte-Genève, 34.  
 6<sup>e</sup> — *Bethléem (Saint-Sulpice)*, rue de Mézières, 6.  
 7<sup>e</sup> — *Saint-Pierre du Gros-Cailou*, rue de Grenelle, 182. † † †  
*Saint-Vincent-de-Paul*, rue Oudinot, 3.  
*Saint-Thomas-d'Aquin*, rue Perronet, 9.  
 8<sup>e</sup> — *Saint-Philippe*, rue Monceau, 13.  
*Saint-Louis d'Antin*, rue Saint-Lazare, 126.  
*Sainte-Madeleine*, rue de la Ville-l'Evêque, 14.  
 9<sup>e</sup> — *Notre-Dame de Lorette*, rue Rodier, 60.  
 10<sup>e</sup> — *Crèche du X<sup>e</sup> arrond.*, rue Saint-Maur-Popincourt, 209.  
 11<sup>e</sup> — *Crèche laïque du XI<sup>e</sup> arrond.*, p. Lechevin (av. Parmentier).  
 12<sup>e</sup> — *Sainte-Marie-des-Quinze-Vingts*, 8, p. Gathois, av. Daumesnil, 66.  
*Saint-Joseph (Bercy)*, passage Corbe, rue de la Nativité.  
*Crèche de Picpus*, rue des Tourneux, 3.  
 13<sup>e</sup> — *Saint-Marcel (Maison-Blanche)*, rue Vandrezanne, 40.  
*Sainte-Rosalie*, rue de la Glacière, 35.  
*Maison maternelle, Crèche laïque du Berceau de l'Enfance*, 7,  
 passage Ricaut, rue du Château-des-Rentiers.  
*Crèche Marie-Louise*, rue Jenner, 39.  
 15<sup>e</sup> — *Sainte-Marguerite (Grenelle)*, rue Ginoux, 6.  
 16<sup>e</sup> — *L'Annonciation (Passy)*, rue Raynouard, 60.  
*Saint-Honoré*, avenue Victor-Hugo, 5.  
 17<sup>e</sup> — *Saint-Joseph (Ternes)*, rue Bayen, 19.  
*Crèche de la Compagnie de l'Ouest*, avenue de Clichy, 163.  
*Petite Crèche des Batignolles*, rue Trézel, 37.  
 18<sup>e</sup> — *Sainte-Henriette (Clignancourt)*, rue Damrémont, 93.  
*Saint-Denis-Saint-Bernard (La Chapelle)*, rue Cavé, 5.  
*Saint-Pierre-Montmartre*, rue Caulaincourt.  
 19<sup>e</sup> — *Sainte-Eugénie (La Villette)*, rue de Crimée, 146.  
 20<sup>e</sup> — *Saint-Jean-Baptiste (Belleville)*, rue de la Mare, 24.  
*Saint-Germain (Charonne)*, rue de Bagnolet, 63.  
 Boulogne. *Crèche municipale*, rue de Paris, 105.  
 Bourg-la-Reine. *Saint-Charles*, rue Henri IV.  
 Cachan. *L'Etablissement des Sœurs*, rue des Tournelles, 5.  
 Choisy-le-Roi. *La Manufacture de porcelaines*, rue du Pont, 3.  
 Clamart. *Sainte-Emilie*, rue du Trosy.  
 Clichy. *Saint-Vincent-de-Paul*, rue Marthe, 84.  
 Colombes-sur-Seine. *Saint-Benoît*, rue Bouin, 7.  
 Courbevoie. *Crèche municipale*, rue du Château, 39.  
 La Plaine-Saint-Denis, 3, impasse du Chevalier.  
 Levallois-Perret. *Saint-Justin*, rue des Frères-Herbert, 56.  
 Nanterre. *Crèche communale de Sainte-Genève*, rue Saint-Germain, 60.  
 Neuilly. *Sainte-Amélie*, rue des Poissonniers, 24.  
 — *Crèche municipale*, rue Basse-de-Longchamps, 9.  
 Nogent-sur-Marne. 45, Grande-Rue.  
 Puteaux. *Crèche municipale*, rue des Écoles, 59.  
 Vanves. *Sainte-Genève*, route de Montrouge, 41.  
 Vincennes, rue des Carrières, 5.